

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 DÉCEMBRE 2020

L'An Deux Mil Vingt, le QUATRE du mois de DÉCEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Roland TOUZÉ est nommé secrétaire de séance.

**Membres présents:** MM. DARCIS Philippe – BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane – BARBIER Carole – CANIVET Aurélie – DESREUMAUX Gaëtan – DHAILLY Karine – GAUDECHON Ludovic – SOURIS Catherine – TOUZÉ Roland

**Absent :** M. VIRTH Michel

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour ; Délibération modalités d'attribution des chèques cadeaux. Le Conseil Municipal ajoute à l'ordre de jour cette demande.

**ORDRE DU JOUR**

- Augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Lignes directrices de gestion (LDG)
  - Adhésion de la commune de LONGUEAU à la FDE80
- Adhésion au service pluriannuel « Conseil en Énergie Partagé » proposé par la FDE80
  - Fonds de concours (voirie)
  - Distribution de masques
  - Distribution des cartes cadeaux aux Aînés et aux enfants
  - Délibération modalités d'attribution des chèques cadeaux

**Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 23 octobre 2020. Les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

**Augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe** : Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Comité Technique prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe a été reporté faute de quorum. Le Conseil Municipal étudiera cette délibération à la prochaine réunion de conseil municipal.

**Délibération n° 66/12/2020 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 puis le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires prévoient l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir leurs **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante les **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)** visant notamment à fixer les orientations générales en matière d'avancement de grade et de valorisation des parcours qui doivent être transmises pour le 31 décembre 2020 au CDG80.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose au Centre de Gestion de la Fonction Publique**

